

NAURU

Date des élections: 12 novembre 1977

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement après la dissolution prématurée de ce dernier en octobre 1977. Les précédentes élections générales avaient été organisées en décembre 1976*.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de Nauru se compose de 18 membres élus pour 3 ans.

Système électoral

Est électeur, pour les élections générales, tout citoyen ayant atteint l'âge de 20 ans et résidant dans le pays, à l'exception des malades mentaux et des personnes condamnées ou purgeant une condamnation pour un crime ou un délit passible d'une peine d'emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à un an. Le vote est obligatoire sauf dans certains cas spécifiques.

Est éligible au Parlement tout citoyen ayant atteint l'âge de 20 ans et résidant dans le pays, hormis les malades mentaux, les faillis non réhabilités, les personnes condamnées pour un crime ou un délit passible de la peine de mort ou d'une peine d'emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à un an, les personnes ne réunissant pas les conditions de résidence ou de domicile, ou les personnes exerçant une activité lucrative dans l'administration de Nauru ou dans une société d'Etat.

Toute candidature doit être présentée par écrit 14 jours au moins avant le jour du scrutin, signée par le candidat lui-même et par deux électeurs au moins de sa circonscription.

Nauru est divisée en huit circonscriptions électorales, dont sept élisent deux membres chacune, et la dernière, quatre membres selon un système de vote préférentiel. Dans chaque circonscription est déclaré élu le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages de première préférence, pourvu que ce nombre représente la majorité absolue des suffrages recueillis.

* Voir *Chronique des élections parlementaires XI* (1976-1977), p. 127.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Le Parlement a été dissous par le Président Dowiyogo en octobre 1977 — deux ans avant l'expiration normale de la législature.

Cette dissolution est intervenue à la suite d'une campagne soutenue, lancée contre le Gouvernement par l'ancien Président DeRoburt écarté en 1976. Cette campagne tournait particulièrement autour de l'adoption en juin d'une loi sur des crédits. Le Président Dowiyogo déclara alors qu'il recourait aux élections afin de consulter le peuple et de recevoir mandat de lui.

A la suite d'une campagne électorale animée à laquelle plus de 50 candidats ont pris part, le Président et son parti au pouvoir, le Parti de Nauru, ont remporté de justesse la victoire avec neuf sièges contre huit pour M. DeRoburt et ses alliés; le siège restant est revenu à un indépendant sympathisant du **Parti** de Nauru (élu par la suite Président de la Chambre). Le Parlement a reconduit M. Dowiyogo comme Président le 15 novembre.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin

Suffrages exprimés.	1.599
-----------------------------	--------------